

# ***Elaboration des positions de swisscleantech sur les lois et consultations***

Février 2019

Les positions de swisscleantech sont élaborées par le bureau, avec les apports des adhérents et de scientifiques. Si les avis sont très divergents, le bureau fait une proposition et la soumet au Comité directeur.

## ***Charte swisscleantech***

Les positions et publications de swisscleantech doivent être élaborées de sorte à être conformes à la [Charte de swisscleantech](#), en toute conscience.

Si les intérêts d'un adhérent ne sont pas en accord avec la Charte, la Charte prime.

Si les adhérents représentent des intérêts clairement différents ne permettant pas une évaluation sans équivoque, conforme à la Charte, swisscleantech ne prend pas position.

## ***Positions***

Les positions se rapportent à des objets politiques en cours, il s'agit par exemple de prises de position ou de recommandations sur des lois ou des ordonnances.

## ***Stratégies de fond et rapports***

Les rapports et stratégies de fond diffèrent des positions en ce sens qu'ils ne traitent pas directement des affaires politiques en cours. Ils servent à explorer un thème. Ils sont élaborés par le bureau en association avec le Comité directeur.

## ***Nouveaux thèmes***

Les adhérents peuvent en permanence faire des propositions au bureau sur de nouveaux champs thématiques. Ces propositions sont discutées avec le Comité directeur qui décide si un nouveau thème doit être intégré dans les travaux de swisscleantech.

## Procédure

La procédure ci-dessous s'applique à tous les types de publication mentionnés précédemment.

1. Sur les affaires importantes, le bureau interroge les adhérents par e-mail (input).
2. Le bureau fait une analyse et élabore une première version sur la base des différentes positions et de la Charte.
3. Le bureau identifie les adhérents qui ont une expertise dans le domaine concerné et/ou sont directement touchés. Il établit une liste d'adhérents qu'il contacte directement.
4. Sur les thèmes majeurs (par ex. révision de la loi sur le CO<sub>2</sub>) ou lorsqu'une discussion élargie s'impose, un groupe thématique se réunit.
5. Le bureau intègre ensuite le retour d'information dans la réponse. S'il existe des divergences importantes, des discussions complémentaires sont organisées pour en parler avec les adhérents. Le bureau rédige ensuite la position finale.
6. S'il s'agit d'une affaire importante ou si les avis des adhérents divergent, le document définitif est adopté par le Comité directeur.

